

# Propositions CGT-SUD

Attendu que :

- le mail de la présidence de l'UCBL, précisant les "*Orientations pour les équipes pédagogiques relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020*", n'a été envoyé aux personnels que le 16 juillet 2020 ;
- la circulaire ministérielle du 11 juin 2020, précisant les "*Orientations pour les opérateurs MESRI relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020*", n'a toujours pas été mise à jour alors qu'il a notamment été annoncé que les consignes sanitaires seraient assouplies ;
- le protocole sanitaire pour la rentrée universitaire 2020-2021 présenté ce jour n'a été transmis que la veille au soir. Ce protocole précise notamment que la distribution d'un kit sanitaire comportant deux masques réutilisables et deux flacons de GHA ne concerne que les néo-bacheliers ;
- le retour d'expérience des étudiant·es sur le printemps 2020 est en cours ;
- le retour d'expérience des enseignant·es sur le printemps 2020 est en cours ;
- le constat d'une fracture pédagogique (ou fracture numérique) sur la période écoulée fait consensus au point d'avoir justifié le choix du gouvernement de rouvrir les établissements de l'enseignement secondaire dès le 11 mai 2020, contre l'avis du Conseil Scientifique Covid-19 du 20 avril 2020 ;
- l'Article D611-12 du code de l'éducation précise que "*la validation des enseignements contrôlée par des épreuves organisées à distance sous forme numérique, doit être garantie par :*
  - 1° *La vérification que le candidat dispose des moyens techniques lui permettant le passage effectif des épreuves ;*
  - 2° *La vérification de l'identité du candidat ;*
  - 3° *La surveillance de l'épreuve et le respect des règles applicables aux examens.*"

**Le CHSCT considère que les conditions de mise en place du PCP au printemps 2020 ont été sources de RPS.**

**Le CHSCT recommande, pour la rentrée 2020 :**

- a) **de réaffirmer que l'enseignement en présentiel doit être privilégié ;**
- a') **de renoncer à l'hybridation sauf en cas de rebond ;**
  
- b) **de donner les moyens d'un accueil en présentiel de tou·te·s les étudiant·es si des mesures de distanciation physique et de protections sanitaires devaient perdurer ;**
- b') **de fournir notamment une dizaine de masques lavables de catégorie 1 à l'ensemble des étudiant·es ;**
  
- c) **En prévision d'un éventuel rebond qui nécessiterait le recours au distanciel, de recenser les conditions d'études à distance de tou·te·s les étudiant·e·s dès l'inscription pédagogique afin d'identifier celles et ceux qui ne peuvent suivre des enseignements à distance depuis chez eux ;**
  
- d) **de conditionner le démarrage de l'enseignement à distance :**
  - **à la mise en place une période transitoire sans nouveaux enseignements afin de permettre d'équiper les étudiant·es des moyens techniques indispensables pour suivre des enseignements à distance ;**
  - **à l'harmonisation préalable des outils et pratiques numériques à l'échelle des parcours de formation a minima.**
  
- e) **d'organiser les évaluations en présentiel quelles que soient les conditions sanitaires.**